



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 14 mars 2012 à 18 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Sont absents :

Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, Directrice générale adjointe
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 18 h 30.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2012

CM-201203047

Madame la conseillère Anne St-Laurent propose de modifier l'ordre du jour qui suit afin d'en retirer le point 8.1 :

Ouverture de la séance

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 mars 2012

5 Rapports des services

5.1 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

6 Règlements

6.1 Avis de motion – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable

7 Adjudication de contrats

8 Mandat de services professionnels

8.1 Mandat à m^e Marc-André Lechasseur, avocat, afin de préparer un appel de proposition pour la vente et la réaffectation de l'Église Saint-Octave, pour la vente et la décontamination du terrain situé au coin des rues Notre-Dame et de l'avenue de la Providence et pour conclure un partenariat public-privé pour le développement du centre récréatif Édouard-Rivet (CRER)

- 9 Personnel**
- 9.1 Absence, avec solde, de monsieur Louis Lemay pour la période du 12 au 24 mars 2012
- 9.2 Embauche d'un contremaître aqueduc et voirie
- 10 Demande de contributions financières**
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**
- Période de questions relatives à l'ordre du jour
- Levée de la séance

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle;

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Apputé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 mars 2012 tel que ci-après reproduit;

Ouverture de la séance

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 mars 2012
- 5 Rapports des services**
- 5.1 Reconstitution de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
- 6 Règlements**
- 6.1 Avis de motion – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
- 7 Adjudication de contrats**
- 8 Mandat de services professionnels**
- 8.1 Retiré
- 9 Personnel**
- 9.1 Absence, avec solde, de monsieur Louis Lemay pour la période du 12 au 24 mars 2012
- 9.2 Embauche d'un contremaître aqueduc et voirie
- 10 Demande de contributions financières**
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**
- Période de questions relatives à l'ordre du jour
- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

5

RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CM-201203048

5.1

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Considérant que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2);

Considérant que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De demander à la Commission de la représentation électorale de confirmer à la Ville de Montréal-Est qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division de son territoire en districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

CM-201203049

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que le conseil adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement sur l'utilisation de l'eau potable et abrogeant le règlement 784 – *Règlement sur l'usage du système d'aqueduc*;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

MANDAT À M^E MARC-ANDRÉ LECHASSEUR, AVOCAT, AFIN DE PRÉPARER UN APPEL DE PROPOSITION POUR LA VENTE ET LA RÉAFFECTATION DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE, POUR LA VENTE ET LA DÉCONTAMINATION DU TERRAIN SITUÉ AU COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DE L'AVENUE DE LA PROVIDENCE ET POUR CONCLURE UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER)

RETIRÉ

8.1

PERSONNEL

9

ABSENCE AVEC SOLDE DE MONSIEUR LOUIS LEMAY, DU 12 AU 24 MARS 2012

CM-201203050

9.1

Considérant les heures investit depuis la nomination de monsieur Louis Lemay au poste de directeur général;

Considérant que monsieur Louis Lemay sera disponible pour la période du 19 au 24 mars 2012 pour assurer le transfert des dossiers avec monsieur André Billette.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser monsieur Lemay à prendre congé pour la période du 12 au 24 mars 2012 selon les modalités suivantes :

- 14.5 heures prises à même le solde de sa banque de temps en vertu des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal*;
- 55.5 heures avec solde;

Toutefois, le congé avec solde est autorisé conditionnellement à ce que monsieur Lemay demeure disponible pour assurer un support à monsieur Billette, directeur général, durant cette période, et ce, pour répondre à toutes questions que ce dernier pourrait avoir concernant des dossiers municipaux;

D'autoriser la trésorière à payer le traitement de monsieur Louis Lemay pour cette période, et ce, conformément aux modalités ci-dessus spécifiées.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AQUEDUC ET VOIRIE

CM-201203051

9.2

Considérant la nécessité d'embaucher un contremaître aqueduc et voirie à la suite du départ de monsieur Stéphane Rondeau;

Considérant que le poste de contremaître a été affiché du 7 au 23 février 2012;

Considérant que 29 candidatures ont été reçues avant la fin de la mise en candidature;

Considérant que messieurs Marcel Leblanc et Louis Lemay ont sélectionné 3 candidats qu'ils ont rencontrés en entrevue;

Considérant que le choix s'est arrêté sur la candidature de monsieur Benoit Gravel puisque celui-ci possède un diplôme en technique de génie civil et poursuit des études en gestion de la construction et qu'il a de l'expérience à titre de contremaître en milieu municipal;

Considérant que des vérifications ont été effectuées auprès de trois anciens employeurs de monsieur Gravel et ceux-ci ont tous donné des références positives;

Considérant que monsieur Gravel a accepté un salaire annuel de 68 000 \$ ainsi que les conditions de travail applicables aux contremaîtres;

Considérant que monsieur Gravel sera soumis à une période de probation d'un an.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'embaucher monsieur Benoit Gravel au poste de contremaître - aqueduc et voirie à la Direction des travaux publics à compter du 3 avril 2012, de fixer son traitement annuel à 68 000 \$ et de lui accorder les avantages prévus dans les *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal*.

Cette embauche est toutefois conditionnelle à la réussite, par monsieur Gravel, d'une période probatoire d'un an et à ce que les résultats de son examen médical, de la vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires satisfassent la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201203052

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
